

Séance du 24 Mars 2004

L'an deux mil quatre le Vingt quatre Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC

Procurations : Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2004

Date de Publication : 30 Mars 2004

Secrétaire : Pierre LE DILAVREC

<u>Objet</u> : Enquête Publique, Installation classée, Gaec de Saint Maudez - GUERLESQUIN

Le Maire expose au Conseil que par arrêté préfectoral du 28 Janvier 2004, une enquête publique d'un mois a été ouverte sur la demande présentée par le GAEC de Saint Maudez en vue de régulariser la situation de son élevage de 45000 animaux-équivalents volaille de chair (1500 m2) situé au lieu-dit " Kernévez Turluer " en GUERLESQUIN.

Le dossier reste déposé à la mairie de GUERLESQUIN du 1er Mars 2004 au 1er Avril 2004 aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, les tiers intéressés peuvent prendre connaissance du dossier, consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit en mairie au nom du Commissaire-Enquêteur.

M. Armand LE JEUNE, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur reçoit les déclarations des tiers en Mairie,

1ère semaine : le Lundi 1er Mars 2004 de 9 heures à 12 heures

2ème semaine : le Mardi 9 Mars 2004 de 14 heures à 17 heures

3ème semaine : le Mardi 16 Mars 2004 de 14 heures à 17 heures

4ème semaine : le Mardi 23 Mars 2004 de 14 heures à 17 heures

5ème semaine : le Mercredi 31 Mars 2004 de 14 heures à 17 heures

Toute personne peut, après l'enquête publique, prendre connaissance en Préfecture du dossier, ainsi qu'à la Mairie de la Commune d'implantation, du rapport des conclusions du Commissaire-Enquêteur, ainsi que le cas échéant du mémoire en réponse du demandeur.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ce dossier : à l'unanimité: Avis favorable du Conseil.